

Aux Parents d'élèves

*Madame, Monsieur,*

*Je vous prie de trouver ci-joint un complément des circulaires de rentrée concernant la prochaine rentrée scolaire à l'École Jeanne d'Arc.*

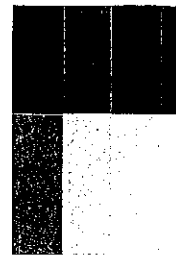
- 1. Circulaire de rentrée**
- 2. Fournitures**
- 3. Droit à l'image - autorisation de diffusion - autorisation de sortie (à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)**
- 4. Imprimé assurance scolaire**

**A partir du LUNDI 24 AOUT 2020** je me tiendrai à votre disposition pour ceux qui le souhaiteraient (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'École St Joseph au 05 65 73 30 40).

*Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.*

**La Directrice,**

**Véronique BESSODES**



## Rentrée échelonnée Petite Section

Comme annoncée lors de l'inscription de votre enfant, la rentrée des classes se fera sur 2 jours.

Les enfants ayant déjà fréquenté l'école l'an passé, feront leur rentrée le mardi 1er septembre :  
Assia, Lūna, Elise, Raphaël S, Léna, Emilie, Fatima, Anaël

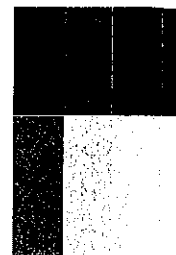
Pour les nouveaux élèves, merci de respecter la répartition ci-dessous :

Rentrée <b>Mardi 1er septembre</b>	Rentrée <b>Jeudi 3 septembre</b>
Ayna	Nouraya
Rudy	Alix
Eléonore	Eliador
Sasha	Iliara
Gaspard	Gabriel v.
Alessandra	Lucas
Nora	Emy
Léon	

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Dans l'attente de vous accueillir, passez un bel été !

Magali ANDRE  
Enseignante



## DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2020-2021

NOM (élève) ..... Prénom .....

NOM (parents) ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. domicile : .....

N° portable mère .....

N° portable père .....

### DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien
- sur le site de l'établissement.

Pour toute opposition à la prise photographique d'un élève les parents adresseront un courrier au chef d'établissement dès le début de l'année scolaire.

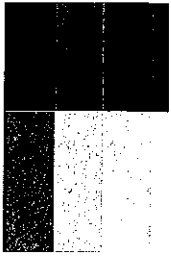
### AUTORISATION DE SORTIE

- autorise** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école
- n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

*Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.*

A ....., le .....

*Signature des responsables légaux  
précédée de la mention "Lu et approuvé"*



## ASSURANCE SCOLAIRE 2020-21

**FICHE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE 07.09.20**

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : .....

**NE RIEN VERSER : LE MONTANT SERA PORTE SUR LA FACTURE DU 1ER TRIMESTRE.**

Veillez nous indiquer **OBLIGATOIREMENT** la formule que vous choisissez en cochant la case correspondante.

Dans le cas de **NON-REPONSE**, l'assurance scolaire sera retenue d'office et facturée.

Je prends l'assurance scolaire 7.60 € par an, 24h/24h, toute l'année, CONTRAT GENERALI FRANCE ASSURANCE N° 12 290 100 (imprimé joint – MERCI DE LE CONSERVER)

ou

Je ne prends pas l'assurance scolaire et je fournis **IMPERATIVEMENT** une attestation de mon assureur indiquant que mon enfant est bien assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Corporels.



# L'assurance Scolaire pour vos Enfants

## 7 JOURS / 7 24H / 24

Une couverture  
maximum tout au  
long de l'année !

# En cas d'accident...

- ☐ Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :
  - **Dommege corporel** : un certificat médical de première constatation.
  - **Dentaire** : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
  - **Agression-racket/vol des effets scolaires** : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
  - **Bris de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

☐ Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

☐ Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la Sécurité Sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyer les décomptes aux Assurances F.E.C. qui procéderont au paiement des sommes prévues.



21, rue Lothaire - B.P. 80820 - 57013 METZ CEDEX 1  
Tél. : 03 87 50 52 05 - Fax : 03 87 56 16 73 - [www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)

Société de courtage d'assurances : O.M.A. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros - RCS METZ - SIREN 249 869 297  
Garantie Financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles, Art. L530-1/L530-2 du Code des Assurances  
Immatriculation ORIAS n° 07 001 654 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution  
4 place de Bouzapès CS 92459 75436 Paris Cedex 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr))

Service de réclamation : OMA Service réclamation 21 rue Lothaire BP 80820 - 57013 METZ Cedex 1 - [reclamation@oma.fr](mailto:reclamation@oma.fr) - Fax 03 87 56 16 73  
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants :

La Médiation de l'Assurance - Pole CSCA - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou le médiateur@mediation-assurance.org



GENERALI Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 70 310 825 euros  
Entreprise régie par le Code des Assurances - 532 062 663 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Willi - 75009 PARIS.  
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre Italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Service Sinistre  
Tél. : 03 87 50 48 26  
Fax : 03 87 56 16 73  
[www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)



☐ Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

☐ Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

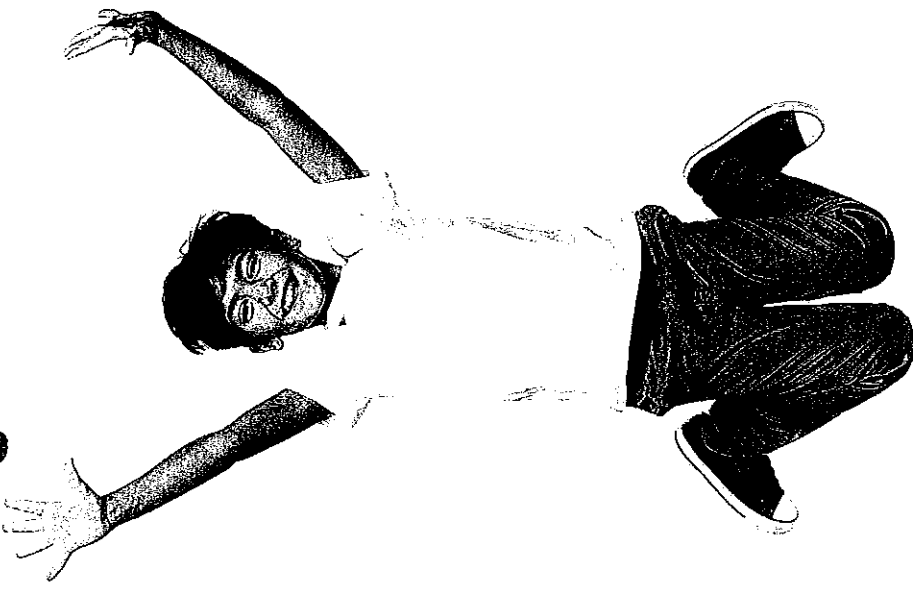
☐ Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L114-1 et L114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Année Scolaire 2020-2021

# Protégez vos enfants



**ASSURANCES F.E.C.**  
[www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)

# La Formule Harmonie



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

## Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.  
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

## Les activités garanties

Les activités scolaires...  
Les trajets...  
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

## Ce qui n'est pas garanti (exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsléigh, skeleton, saut à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur. Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées. La participation à une rixe (sauf cas légitime défense), Le suicide ou tentative.

## Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

## Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E., Dans le reste du monde lors de séjours intérieurs à 6 mois.

## Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement. Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

## Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



# Garanties & Capitaux

<b>Décès</b> Capital de	5.000 €
<b>Invalidité</b>	
jusqu'à 32% d'invalidité	% de (*) 47.000 €
de 33% à 89% d'invalidité	% de 70.000 €
supérieure ou égale à 90% d'invalidité	% de 100.000 €

(\*) franchise relative de 6%

<b>Frais Médicaux</b>	FRAIS RÉELS (sans 4 fois la limite S.S.)
Pharmacologiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire	

<b>Frais Chambre particulière</b>	35 €/jour (franchise 5 jours)
En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)	

<b>Frais Médicaux prescrits</b>	200 €
Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire	

<b>Frais Dentaire</b>	350 €
Par dent ou prothèse dentaire cassée	

<b>Frais d'Optique</b>	300 €
Lentilles de vue ou ténelles	

<b>Fortait Appareil</b>	500 €
Appareil d'orthodontie ou auditif	
(1 forfait par année scolaire)	

<b>Frais de Vol/Bris des instruments de musique</b>	800 €
pendant les cours - 1 fois par année scolaire	
Franchise de 30 €	

## Nota

Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un extrait du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100, auquel il convient de se reporter et disponible auprès de l'établissement.

# Année Scolaire 2020/2021 / Bulletin de souscription

à compléter par la famille et à remettre à l'établissement

**OUI!** le désire souscrire à l'assurance scolaire et extra-scolaire, conformément aux conditions du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100 souscrit par l'établissement, auprès des Assurances FEC

Cotisation annuelle (1) 7,60 €

(1) prix hors taxes

Nom de l'élève à assurer :

Adresse :

CP-Ville :

Formule : **Harmonie**

Cadet de l'établissement obligatoirement



<b>Frais de Recherche et de transport</b>	8.000 €
Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale	

<b>Frais de Prothèse</b>	500 €
Inclus location armées anglaises et béquilles	

<b>Aide au Transport Pédagogique</b>	450 € par mois
A partir du 3 <sup>ème</sup> jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois	

<b>Frais de Scolarité</b>	800 €
Sous à une incapacité supérieure à 90 jours	

<b>Suivi Psychologique</b>	800 €
De l'élève suite à un attentat ou sinistre	
traumatisant	

<b>Racket - Agression</b>	100 €
Dans l'établissement ou au cours du trajet	
domicile/l'établissement, après départ de plaine	
auprès des autorités	

<b>Vol du cartable et des effets scolaires</b>	70 €
Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire	

<b>Dommages aux Biens du Maître de Stage</b>	10.000 €
Franchise de 77 €	

<b>E-REPUTATION des élèves</b>	250 €
1 fois par année scolaire et par élève	

Signature d'un parent ou du représentant légal

## TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

◆ **1<sup>ER</sup> ENFANT : PAR MOIS, SUR 10 MOIS**

— CONTRIBUTION DES FAMILLES <sup>(1)</sup> : **50,00 €**

Une réduction de la contribution des familles de 10,00 % est accordée pour le 2ème enfant, de 25 % pour le 3ème enfant et de 50 % pour le 4<sup>ème</sup>. Gratuité de la contribution des familles à partir du 5ème enfant. (Sont inclus les enfants scolarisés au collège St Joseph – Rodez)

*(1) Cette contribution familiale permet : "le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments." Elle concerne également les supports pédagogiques, la correspondance, l'encadrement et les services éducatifs proposés à votre enfant, la responsabilité civile...*

---

**TICKET REPAS : 4,20 €**

➤ **1/2 PENSION, 4 REPAS PAR SEMAINE : 56,00 € par mois pendant 10 mois**

### 1 - FRAIS COMPLEMENTAIRES :

- Assurance scolaire en option : **7,60 €**
- Adhésion A.P.E.L. : **22,50 €**
- Fichiers, livres de lecture, agendas, fournitures... variables suivant les classes

### 2 - MODALITE DE PAIEMENTS : Deux formules vous sont proposées :

- **PAR TRIMESTRE : Chèque Bancaire.**
- **PAR MOIS** : Prélèvement automatique sur **10 mois d'octobre à juillet** (reconduit sans avis de votre part pour les familles qui l'ont demandé l'année précédente et pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement).

ou **chèque bancaire.**

**Liste complète des fournitures pour les élèves qui vont entrer en classe de PS et TPS**  
**(listes 1 et 2)**

<b><u>Liste 1</u> : fournitures à acheter par les familles</b>	<b><u>Liste 2</u> : fournitures commandées par l'école</b>
1 cartable pouvant contenir un petit cahier, une boîte à goûter, un change et le doudou Penser à choisir un cartable facile à ouvrir...	1 raquette A4 80g
2 paquets de lingettes	1 cahier 17x22 Seyes 48 pages BLEU
4 photos d'identité (si vous ne les avez pas déjà données...)	1 cahier 24x32 Seyes 96 pages INCOLORE
1 gobelet marqué au nom de l'enfant (feutre indélébile)	1 cahier 24x32 Seyes 96 pages VIOLET
1 boîte en plastique pour le goûter marquée au nom-prénom de l'enfant (feutre indélébile)	1 cahier dessin
1 porte-vues ROUGE (40 vues) = cahier de « littérature » qui suivra votre enfant tout au long de la maternelle <i>(les élèves qui sont rentrés en septembre 2019 l'ont déjà apporté, voir avec la maîtresse)</i>	1 pochette de crayons de couleur
	1 pochette de feutres
	2 boîtes de mouchoirs
	1 chemise à élastiques 3 rabats
	Participation fournitures communes + photocopies
	Fournitures communes pour l'année et photocopies
	<b>TOTAL</b> 20 €



Liste complète des fournitures pour les élèves qui vont entrer en classe de Moyenne section (listes 1 et 2)

Liste 1 : fournitures à acheter par les familles	Liste 2 : fournitures commandées par l'école
1 petit cartable ou sac à dos	1 ramette de papier
1 boîte pour le goûter	1 chemise avec rabats
1 ciseau	1 crayon à papier
1 ardoise Velléda + 4 marqueurs+ 1 effaceur	6 bâtons de colle
1 trousse pouvant contenir feutres et crayons	1 pochette de 12 feutres
1 timbale	1 pochette de 12 crayons de couleur
2 photo2 d'identité	2 boîtes de mouchoirs
1 grande poche ou 1 grand sac qui servira à transporter les travaux au cours de l'année	1 pochette de canson blanc
	1 pochette de canson couleur
	1 petit cahier de 60 pages
	1 porte-vues
	<b>Fournitures communes pour l'année et photocopies</b>
	<b>Total : 40 €</b>